

Soutien à la parentalité: après le curatif, le préventif enfin!

Après nombre d'inter-cabinets laborieux, le Gouvernement de la Communauté française vient enfin d'approuver une note sur le soutien à la parentalité. Ce concept que la Ligue des familles défend depuis des années englobe de nombreux axes et donc mobilise plusieurs compétences ministérielles. Mais la visibilité de tous donne-t-elle un projet cohérent?

> Philippe Andrienne, Secrétaire général de la Ligue des familles

Suite aux événements dramatiques de la gare centrale en avril, des mesures en matière de sécurité, de renforcement de la protection de la

jeunesse et de responsabilisation des parents avaient été prises très rapidement. La Ligue attendait cependant un programme fort sur l'accompagnement des parents, un soutien à leur mission éducative à la hauteur des moyens mobilisés pour les mesures

curatives et répressives⁽¹⁾. Il a fallu attendre un mois de plus pour que ce volet de décisions reconnaisse l'engagement parental autrement qu'en le stigmatisant.

Il y a plus d'un an, le cabinet de la ministre de l'Enfance, Madame Fonck, réunissait quelques experts sur un projet de décret "Soutien à la parentalité". Un recensement des expériences en cours était réalisé via une société commerciale sans mentionner les initiatives de notre mouvement! L'évolution de ce dossier n'était pas annoncée comme une priorité du gouvernement même si des conventions ponctuelles étaient conclues sur des projets particuliers, y compris avec nous. Il a malheureusement fallu un drame pour débloquer le projet, mais en y voyant débarquer tout le monde, communication oblige!

Les parents au centre

"Le Gouvernement... entend promouvoir

autour de l'enfant un soutien à la parentalité qui tient compte de la volonté de respecter les parents et de l'émancipation de l'enfant. Il se base sur la légitimité de l'autorité des parents à l'égard de l'enfant, tient compte des droits et libertés de chacun et concède à chacune des parties un rôle et une importance propres".

Dès le préambule, le Gouvernement reconnaît clairement aux parents le rôle de premiers éducateurs et met à leur disposition les services existant en Communauté française. On est donc loin ici du contrôle et de la culpabilisation. Il s'agit cependant aussi d'un rappel: il existe déjà nombre d'actions, elles doivent être mieux connues (c'est le volet information du projet) mais elles doivent aussi être utilisées par les familles dans leur mission d'éducation et d'émancipation des enfants et des jeunes.

Une mobilisation de tous les acteurs
Le Gouvernement a confirmé une de nos thèses dans cette note: le soutien aux parents est multiforme. Il mobilise donc les ressources de l'ONE, de l'éducation permanente, de la jeunesse et de la culture, de l'aide à la jeunesse comme de l'enseignement.

Une mobilisation de tous les acteurs

Le catalogue des actions proposées est vaste: création d'un site Internet "soutien à la parentalité"; campagnes thématiques et d'informations via l'audiovisuel public⁽²⁾, les conseils de participations; valorisation des projets culturels liés au soutien à la parentalité et des activités sportives en famille; renforcement du dialogue écoles-familles et des instruments à cet effet; formations et

sensibilisation des intervenants tant professionnels que volontaires (même si on parle encore de bénévoles); développement de l'accueil de l'enfant; utilisation des consultations ONE pour l'incitation à l'entrée en maternelle et développement en zones précarisées; attentions directes vers les parents (ligne téléphonique Allô Info Familles⁽³⁾, échanges sur les pratiques éducatives

avec les PMS, soutien aux lieux de rencontres⁽⁴⁾ et encouragement à l'engagement actif des parents avec les écoles de devoirs)...

Cela peut sembler disparate et peu articulé. Et pourtant c'est bien dans la multiplicité des approches que la complexité de la tâche parentale peut être rencontrée et soutenue. C'est pourquoi il faudra aussi que la Communauté

sensibilise les autres niveaux de pouvoirs sur ces questions de prévention de base.

Réserves et félicitations

Nombre de ces actions ainsi valorisées ne sont pas neuves. Elles ne reçoivent pas non plus de moyens nouveaux extraordinaires, le budget de la Communauté ne le permettant pas. Certains appels à projets ou recherches-actions nous laissent dubitatifs vu le faible nombre de sélection-

nés possible ou l'effet uniquement ponctuel.

Par contre, l'importance reconnue du rôle parental, la nécessité de la soutenir par une mobilisation des moyens publics existant dans une "priorisation" vers un soutien différencié mais convergent doivent être sa-

luées comme un recadrage efficace de l'action publique.

Enfin, les revendications de la Ligue des familles sont ainsi rencontrées sur ce thème. Ne boudons donc pas notre plaisir. L'engagement du Gouvernement est fort et clair. A nous de le lui rappeler ré-

gulièrement au moment des évaluations des projets et de la confection des budgets. ■

(1) Voir nos éditos dans Le Ligeur 18 et 22 de mai 2006.

(2) A vérifier attentivement dans le prochain contrat de gestion RTBF.

(3) La ligne téléphonique Allô Info Familles est une initiative portée par la Ligue des familles avec le concours de l'Ecole des Parents et des Educateurs. Elle démarrera en septembre 2006 et remplacera Allô Familles et Télé Parents. (Ce projet est mené avec le soutien de la ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé - Communauté française).

(4) Avec un premier soutien particulier à nos 43 lieux "Ligue des bébés" (voir www.liguedesfamilles.be, onglet "à votre service").